

Commune de Saint-Dier-D'Auvergne



Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2025

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soient jointes au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». Cette note répond à cette obligation pour la Commune.

Le conseil municipal, dans sa délibération du 27 juillet 2022 et après avis du comptable public en date du 17 juin 2022 a décidé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M 57 abrégée à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le budget primitif de la Commune voté le 8 avril 2025 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il doit être voté en équilibre et doit dégager des ressources suffisantes du fonctionnement pour assurer en priorité le remboursement de la dette et financer les investissements.

La commune ne peut pas emprunter pour financer les dépenses de fonctionnement. L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer les dépenses d'investissement.



1. Fonctionnement

Les charges à caractère général comprennent notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, à l'enfouissement des lignes télécom, aux divers contrats de maintenance, aux assurances, aux frais de télécommunication, à l'entretien des voiries, des bâtiments et espaces publics, aux services administratifs et des écoles (cantine, ...), sont estimées à 472 155,00 € soit 34,25 % des dépenses de fonctionnement.

Les charges de personnel sont évaluées à 488 813,00 € (salaires et charges y compris prime exceptionnelle du pouvoir d'achat) : la masse salariale représente 35,46 % des dépenses de fonctionnement (488 813,00 / 1 378 563,00 * 100). **Trois embauches en 2023 et 2024 ont dû être effectuées afin de pallier aux absences prolongées de trois agents.**

Titulaires	Au 1 ^{er} janvier 2024	Au 1 ^{er} janvier 2025
Catégorie B	1 rédacteur PP 2 ^e cl TC	1 rédacteur PP 2 ^e cl TC
Catégorie C	1 adjoint administratif TNC	1 adjoint administratif TNC
Catégorie C		1 adjoint administratif TC
Catégorie C	1 adjoint adm PP 2 ^e cl TNC	
Catégorie C	1 adjoint d'animat. PP 2 ^e cl TNC	
Catégorie C	1 adjoint technique TNC	1 adjoint technique TNC
Catégorie C	1 adjoint tech. PP 2 ^e cl TP (6/7)	1 adjoint tech. PP 2 ^e cl TP (6/7)
Catégorie C	1 adjoint technique TC	1 adjoint technique TC
Catégorie C	1 adjoint technique PP 2 ^e cl TC	1 adjoint technique PP 2 ^e cl TC
Catégorie C	1 ATSEM PCP 2 ^{ème} cl TNC	1 ATSEM PCP 2 ^{ème} cl TNC
Catégorie C	1 ATSEM PCP 2 ^{ème} cl TC	1 ATSEM PCP 2 ^{ème} cl TC
Non Titulaires	Au 1 ^{er} janvier 2024	Au 1 ^{er} janvier 2025
Contrats aidés CUI CAE / CEC	5	5

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » est estimé à 104 407,00 € et est constitué des indemnités et cotisations retraites des élus, des droits d'utilisation de l'informatique en nuage, de la contribution obligatoire de la commune au budget du service départemental d'incendie et de

secours, des contributions obligatoires, des subventions allouées, 7,57 % des dépenses de fonctionnement.

Les charges financières du chapitre 66 s'établissent à 8 700,00 €. Les intérêts de la dette représentent 0,63 % des dépenses de fonctionnement.

Des charges exceptionnelles (titres annulés) et des dotations aux provisions d'un montant de 5 015,00 € représentent 0,36 % des dépenses de fonctionnement. Des dotations aux provisions d'un montant de 15,00 € et les dotations aux amortissements d'un montant de 9 184,00 € représentent 0,67 % des dépenses de fonctionnement.

Les recettes sont constituées par les produits et prestations de services (concessions aux cimetières, redevances d'occupation du domaine public, cantine, garderie scolaire...), les impôts et taxes (taxes foncières bâties et non bâties, attribution de compensation, FNGIR, fonds de péréquation intercommunal, taxes sur les droits de mutations...), les dotations, subventions et participations, la participation de la Caisse d'Allocations Familiales, la participation des communes aux frais de fonctionnement de l'École Primaire, les revenus des immeubles,... ainsi que l'excédent reporté de 2024 d'un montant de 483 821,99 €.

Recettes de fonctionnement	
Produits des services	53 000,00 €
Impôts et taxes	11 295,00 €
Fiscalité locale	313 658,00 €
Dotations et participations	395 784,00 €
Autres produits de gestion courante	105 000,00 €
Atténuations de charges	16 000,00 €
Produits financiers	4,01 €
Résultats reportés	483 821,99 €
Total des recettes de fonctionnement	1 378 563,00€
Dépenses de fonctionnement	
Charges à caractère général	472 155,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	488 813,00 €
Autres charges de gestion courante	104 407,00 €
Charges financières	8 700,00 €
Charges exceptionnelles	5 000,00 €
Dotation Amortissements et provisions	9 184,00 €
Dotation provisions aux charges de fonctionnement	15,00 €
Virement à la section d'investissement	290 289,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	1 378 563,00€

Le conseil municipal adopte les taux d'imposition de la taxe d'habitation (13,27 %), du foncier bâti (44,47 %) et du foncier non bâti (93,37 %).

Le budget 2025 s'équilibre 1 378 563,00 € en dépenses et recettes de fonctionnement.

2. Investissement

Au 31 décembre 2024, des restes à réaliser (dépenses engagées mais non mandatées) d'un montant de 279 935,00 € sont reportés au budget primitif 2025, à savoir : 12 000,00 € pour les matériels, mobiliers ou autres, 5 000,00 € pour la salle de la Briqueterie, 10 000,00 € pour les travaux sur le bâtiment de la gendarmerie, 40 000,00 € pour les travaux d'accessibilité du bâtiment de la Mairie, 69 935,00 € pour des travaux d'améliorations énergétiques à l'École Primaire, 10 000,00 € pour les travaux de l'immeuble des 3 et 5 rue de l'Octroi, 101 000,00 € pour des participations aux travaux d'éclairage public, 2 000,00 € pour l'acquisition de terrains et 25 000,00 € pour les travaux sur les vitraux de l'Église et la confection d'une dalle et des travaux de maçonnerie dans le sous-sol du bâtiment de la Mairie.

En 2025, la commune poursuivra les investissements avec les principaux projets suivants :

- Divers matériels (mobilier, informatique, ...)
- Restauration des vitraux de l'église,
- Réserve incendie,
- Travaux de mise en accessibilité et d'aménagement du bâtiment de la Mairie,
- Travaux d'améliorations énergétiques sur le bâtiment de l'École Primaire,
- Travaux d'améliorations énergétiques dans les logements sociaux (3 et 5 rue de l'octroi),
- Participations aux travaux d'éclairage public à Lachamp (Tranche 1), LED dans le Bourg, LED à la Briqueterie et horloges connectées),
- Travaux de voirie communale.

Un virement de la section de fonctionnement (chapitre 023) vers la section d'investissement (chapitre 021), à hauteur de 290 289,00 € est réalisé afin de financer ces opérations.

Des recettes d'équipement (subventions), financières (FCTVA, compte 1068) sont attendues et des opérations d'ordre doivent être réalisées (amortissements). Dans l'attente de la confirmation des subventions demandées, un emprunt d'un montant de 115 567,00 € est positionné sur l'opération de réfection de l'immeuble du 3 et 5 rue de l'Octroi.

Des restes à réaliser (recettes non encore encaissées) d'un montant de 95 150,00 € (travaux d'aménagement et de mise en accessibilité de la Mairie et d'améliorations énergétiques à l'École Primaire) sont à reporter au budget primitif 2025.

Un solde d'exécution positif de 106 682,95 € € doit être reporté.

Recettes d'investissement	
Subventions d'équipement (dont 95 150,00 € de restes à réaliser)	280 434,00 €
- <i>Subvention État</i> : Améliorations énergétiques Ecole Primaire : 17 500,00 € (dont 17 500,00€ de restes à réaliser) → soit 17 500,00 € - <i>Subvention Région</i> : Accessibilité Mairie : 6 800,00 € € (dont 6 800,00€ de restes à réaliser) → soit 6 800,00 € - <i>Subvention DETR</i> : Accessibilité Mairie : 11 010,00 € (dont 11 010,00 € de restes à réaliser), Améliorations énergétiques Ecole Primaire : 52 500,00 € (dont 52 500,00 € de restes à réaliser) → soit 63 510,00 € - <i>Subvention DSIL</i> : Accessibilité Mairie : 7 340,00 € (dont 7 340,00 € de restes à réaliser) → soit 7 340,00 € - <i>Subvention Département</i> : Enfouissement des réseaux Telecom : 2 720,00 €, Améliorations énergétiques Ecole Primaire : 66 997,00 € → soit 69 717,00 € - <i>Emprunt d'équilibre</i> : Immeuble des 3 et 5 rue de l'Octroi : 115 567,00 € → soit 115 567,00 €	
Opérations réelles : FCTVA, TA	11 143,00 €
Affectation C / 1068	78 102,05 €
Amortissements	9 184,00 €
Résultat reporté	106 682,95 €
Virement de la section de fonctionnement	290 289,00 €
Total des recettes d'investissement	775 835,00 €
Dépenses d'investissement	
Immobilisations incorporelles (<i>dont 38 000,00 € de restes à réaliser</i>)	38 000,00 €
Travaux d'améliorations énergétiques à l'École Primaire : 28 000,00 € (dont 28 000,00 € de restes à réaliser) et Immeuble 3 et 5 rue de l'octroi : 10 000,00 € (dont 10 000,00 € de restes à réaliser)	
Immobilisations corporelles (<i>dont 17 000,00 € de restes à réaliser</i>)	36 000,00 €
Matériels de bureau et informatique : 7 000,00 € (dont 3 000,00 € de restes à réaliser), Mobilier : 7 000,00 € (dont 2 000,00 € de restes à réaliser), Autres : 12 000,00 € (dont 7 000,00 € de restes à réaliser), Briqueterie : 10 000,00 € (dont 5 000,00 € de restes à réaliser),	
Immobilisations en cours (<i>dont 91 935,00 € de restes à réaliser</i>)	413 935,00 €
Travaux à la Gendarmerie : 10 000,00 € (dont 10 000,00 € de restes à réaliser), Accessibilité Mairie : 40 000,00 € (dont 40 000,00 € de restes à réaliser), Améliorations énergétiques Ecole Primaire : 42 935,00 € (dont 41 935,00 € de restes à réaliser, Immeuble 3 et 5 rue de l'octroi : 245 000,00 €, Voirie communale 2025 : 76 000,00 €	
Dépenses financières C / 1641	13 500,00 €
Autres établissements publics	14 400,00 €
OPNI (<i>dont 133 000,00 € de restes à réaliser</i>) : Participations SIEG Lachamp (Tranche 1), LED bourg, LED Briqueterie et horloges connectées : 105 000,00 € (dont 101 000,00 € de restes à réaliser), Terrains DEJOUX : 2 000,00 € (dont 2 000,00 € de restes à réaliser), Bâtiments publics Eglise, Sous-Sol Mairie... : 41 000,00 € (dont 25 000,00 € de restes à réaliser), Réserve incendie : 30 000,00 € (dont 25 000,00 € de restes	260 000,00 €

à réaliser), Chaudière Mairie : 60 000,00 €, Rambarde Chemin en commun avec
Rambarde Prieuré, Marelle Ecole : 10 000,00 €

Publié le

Muzelles : 12 000,00 €

ID : 063-216303347-20250408-BP_2025-BF

Total des dépenses d'investissement**775 835,00 €**

Le budget 2025 s'équilibre à 775 835,00 € en dépenses et recettes d'investissement.

Le présent budget tel qu'il est présenté est adopté.

Présents : **10**, Contre : **00** Abstention : **00** Pour : **10 + 01** **procuration**.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

☆☆☆☆☆☆☆☆

Emprunts

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2025 (concernant la dette bancaire uniquement) est de 191 982,04 €.

Le niveau d'endettement se calcule en divisant le capital restant dû par le nombre d'habitants soit $191\,982,04 / 564 = 340,39$ € par habitant.



Le Maire

Nathalie SESSA